

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Planification et orientations

2010-2013

*Collectivement plus riches de moins
de pauvreté, nous serons mieux...*



Québec 

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Planification et orientations

2010-2013

*Collectivement plus riches de moins
de pauvreté, nous serons mieux...*



Le présent document a été préparé par le groupe de travail sur la planification stratégique et le plan de travail du Comité consultatif formé des membres suivants :

M^{me} Jeanne Lavoie,
vice-présidente du Comité consultatif

M^{me} Dominique Daigneault

M. Damien Arsenault,
président du Comité consultatif et du groupe de travail

M. Michel Bellemare

M. Richard Gravel

M. Jean-François Aubin

Coordination et rédaction :

M^{me} Sylvie Gagnon, secrétaire générale

Collaboration :

M^{me} Jeannine Arseneault, agente de recherche

Conception technique :

M^{me} Loren Mc Cabe

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté
et l'exclusion sociale

425, rue Saint-Amable, rez-de-chaussée 145

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 528-9866

Télécopieur : 418 643-6623

Courriel : infocclp@mess.gouv.qc.ca

Site Internet : www.cclp.gouv.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2011

ISBN 978-2-550-60850-9 (imprimé)

ISBN 978-2-550-60851-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Depuis sa création en 2006, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a proposé au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale des pistes prometteuses pour s'attaquer efficacement aux causes du fléau de la pauvreté qui fait encore tant de ravages dans notre société.

C'est dans la continuité des recommandations déjà publiées, mais aussi dans un contexte d'innovation que je présente, au nom des membres du Comité consultatif, la planification et les orientations 2010-2013. Le Comité joue un rôle capital en offrant un lieu d'échange et de réflexion pour réussir à atteindre les objectifs formulés dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et améliorer concrètement la situation des personnes, des familles et des collectivités touchées par la pauvreté.

Nous accueillons cette année plusieurs nouveaux membres d'origines et de milieux divers, riches d'une expérience et d'un engagement précieux et qui, toutes et tous, sont animés par la volonté d'agir efficacement en faveur des personnes pauvres et des leurs. En juin 2010, le gouvernement a déposé un deuxième plan d'action qui énonce l'intention de mettre en avant la solidarité et l'inclusion sociale. Le Comité consultatif fait sien l'objectif de favoriser la mobilisation et de rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux. Un groupe de partenaires pour la solidarité est créé pour soutenir la volonté de collaboration du gouvernement avec les différents acteurs visés, assurer une plus grande concertation et établir des priorités nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Comité consultatif et le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion figurent parmi les membres de ce groupe. Il va de soi que le suivi du deuxième plan d'action gouvernemental se rattache à notre rôle de vigie et s'inscrit dans la logique des travaux du Comité pour les prochaines années.

C'est donc dans ce nouvel esprit que le Comité tentera de faire avancer les choses et de contribuer, à sa mesure, à orienter les décisions gouvernementales dans le sens de la Loi tout en favorisant la mobilisation des acteurs sociaux autour des objectifs qui y sont fixés. Par la publication de la planification et des orientations 2010-2013 du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, nous souhaitons faire connaître aux autres acteurs et à la population la vision que nous avons de notre mission, les valeurs qui continueront d'animer notre travail ainsi que les grandes orientations et les objectifs que le Comité s'est fixés pour les trois prochaines années. C'est en nous appuyant sur une expérience solide et sur des réalisations reconnues que nous entendons poursuivre le travail par des propositions concrètes qui devraient contribuer à bâtir un Québec sans pauvreté et plus inclusif.

Le président,



Damien Arsenault

TABLE DES MATIÈRES

MISSION DU COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE.....	7
VALEURS DU COMITÉ CONSULTATIF	9
PRINCIPAUX ENJEUX : DES CHEMINS PARCOURUS VERS DE NOUVEAUX DÉFIS.....	11
1-CONTEXTE	11
Le Québec : un modèle de lutte contre la pauvreté, mais des enjeux toujours présents	11
2-DÉFIS.....	14
Des conditions de vie décentes pour toutes et tous	14
La lutte contre les préjugés.....	14
Les coûts de la pauvreté	14
L'équité entre les groupes sociaux et la cohésion sociale.....	15
L'inclusion sociale : pour ne laisser personne de côté	16
Le travail décent et l'incitation au travail	16
Les obstacles à l'emploi.....	17
Les personnes qui vieillissent seules	18
Le soutien au développement local.....	18
Le transport dans les régions éloignées	19
3-OPPORTUNITÉS	19
Valeurs du modèle québécois : une société plus équitable	19
Rareté de la main-d'œuvre et intégration au travail.....	19
Actions entreprises dans les autres provinces.....	20
4-DEUXIÈME PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE.....	21
ORIENTATIONS, AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS	23
Proposer des actions permettant d'améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités en situation de pauvreté	24
Favoriser, par la réflexion, l'action et l'établissement de partenariats, la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux dans le but de diminuer la pauvreté et de favoriser l'inclusion sociale.....	25
Contribuer à ce que la parole et le vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient pris en compte dans les décisions gouvernementales les concernant	25
CONCLUSION.....	27
ANNEXE 1 – LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE.....	29
ANNEXE 2 – COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF	31

MISSION DU COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un organisme public dont la principale mission est de conseiller le ministre responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions entreprises dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le rôle premier du Comité consultatif est de conseiller. Le Comité est composé de membres issus d'organismes et de groupes représentatifs en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, parmi lesquels les personnes directement touchées par ces problèmes occupent une place d'importance. Il comprend aussi des personnes issues des divers secteurs de la société québécoise et il reflète la diversité géographique et démographique du Québec. Il cherche à mieux comprendre les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale et à établir des consensus sur les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs définis par la Loi.

Le Comité consultatif agit en s'efforçant d'exercer une influence sur les décisions du gouvernement ainsi que sur l'action des groupes sociaux qui travaillent à l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Il s'appuie sur les énoncés du préambule de la Loi, qui affirment que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs et qu'il faut faire appel à l'ensemble de la société québécoise pour agir, solidairement et en concertation, dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. **Le Comité constitue un espace de dialogue et d'écoute, en particulier de la parole des personnes**

en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Ses recommandations, présentées dans des avis, des rapports et des mémoires, respectent les orientations et les objectifs de la Loi. Il s'assure en outre qu'elles sont adaptées à la réalité sociale et économique du Québec, qu'elles contribuent à la lutte contre les préjugés et au renforcement de la solidarité avec les personnes touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale et, enfin, qu'elles favorisent la mobilisation des acteurs sociaux en faveur de ces personnes.

En plus de sa fonction de conseil, **le Comité consultatif joue un rôle de vigie relativement aux politiques gouvernementales ayant des effets sur la pauvreté et l'exclusion sociale.** À cet égard, le Comité s'assure de maintenir des liens constants avec le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) afin de disposer d'indicateurs pertinents à la mesure des progrès en matière de prévention des causes et d'atténuation des effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale ainsi que pour mesurer le chemin parcouru dans la lutte contre l'exclusion sociale et pour un Québec sans pauvreté.

Pour ce faire, le Comité mise sur l'intégration des connaissances et sur la diversification des sources d'information, en accordant autant d'attention à la situation vécue par les personnes qu'aux données scientifiques ou à l'avis des spécialistes. Par sa fonction de consultation, le Comité souhaite contribuer à enrichir les connaissances et le discours collectif sur les questions relatives à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Enfin, **le Comité consultatif appuie l'établissement de partenariats** susceptibles de favoriser l'amélioration de la situation des personnes touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le rôle premier du Comité consultatif est de conseiller.

VALEURS DU COMITÉ CONSULTATIF

Instrument majeur de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et outil de participation citoyenne, le Comité consultatif s'appuie sur des valeurs qui correspondent à la mission qui lui est confiée. **Égalité, participation et confiance constituent les fondements de sa réflexion et de son action.**

Comme le rappellent les premières lignes du préambule de la Loi qui guide et encadre le travail du Comité consultatif, «le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix». Dans cette optique, la recherche de **Pégalité**, égalité des droits et droit à l'égalité, s'impose comme une valeur centrale de l'action visant à améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. L'un des principaux buts de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est de réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale: inégalités de revenu d'abord, qui se traduisent généralement par des inégalités d'accès à la formation, à l'emploi, au logement, aux loisirs et à la culture, à la santé et au bien-être, mais aussi inégalités persistantes entre les femmes et les hommes. Cette recherche d'égalité sous-tend tous les efforts faits pour prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale.

Convaincu de l'importance de la **participation** de chaque personne et de chaque groupe aux actions qui contribueront à faire du Québec une société sans pauvreté et plus inclusive, le Comité consultatif

mène sa réflexion et son action de manière à favoriser cette participation. En premier lieu, il encourage les personnes qui connaissent elles-mêmes la pauvreté et l'exclusion sociale à participer en témoignant de leur situation pour contribuer à l'élaboration de solutions imaginatives et de nouvelles approches, plus cohérentes, dans la lutte contre ces deux maux. Parallèlement, sensibiliser les acteurs sociaux à la nécessité de s'engager ensemble à leur côté dans des actions solidaires constitue un défi essentiel pour tous les membres du Comité.

Le Comité consultatif affirme sa **confiance** dans la volonté des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale qui, comme le reconnaît la Loi, sont les premières à agir afin de transformer leur situation et celle de leurs proches. Renforcer la capacité d'agir des personnes et des collectivités pour développer leur plein potentiel aura pour effet d'enrichir l'ensemble de la société et de favoriser le développement durable.

Tout en reconnaissant les nombreux défis que la société québécoise doit relever à court terme, il ne faut pas négliger l'enjeu à long terme que constitue la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Tendre vers un Québec sans pauvreté et plus inclusif demeure plus que jamais une des conditions de notre développement durable et l'une des stratégies les plus efficaces pour relever les défis de justice sociale et de redistribution de la richesse qui se posent à nous.

*Égalité,
participation
et confiance
constituent les
fondements de
sa réflexion et
de son action.*

PRINCIPAUX ENJEUX : DES CHEMINS PARCOURUS VERS DE NOUVEAUX DÉFIS

1. CONTEXTE

Le Québec : un modèle de lutte contre la pauvreté...

Le Québec a été la première province canadienne à adopter, par un vote unanime, une loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'était en 2002. L'Ontario a suivi son exemple en votant une loi similaire, mais seulement en 2009. Notre loi instaure une stratégie nationale pour faire progressivement du Québec, d'ici 2013, une des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres (L. R. Q., c. 61, art. 4). L'objectif était ambitieux, et il l'est toujours autant à trois ans de l'échéance.

Les progrès réalisés depuis la mise en œuvre du premier plan d'action gouvernemental pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il y a six ans, sont bien réels. Il faut reconnaître les avancées du Québec en ce qui concerne le soutien aux parents et à la petite enfance et l'amélioration du revenu des personnes et des familles. Le soutien financier aux familles, qui est important, a récemment augmenté et compense une part considérable des coûts directs associés aux enfants, faisant en sorte que le Québec se compare avantageusement¹. Entre 2003

et 2010, les familles biparentales avec un enfant de moins de cinq ans, qui travaillent au salaire minimum 35 heures par semaine, ont vu leur revenu disponible en dollars constants augmenter de 11,3 %². Par contre, des segments particuliers de la population ne disposent encore que d'un faible revenu. En 2008, le taux de faible revenu d'après la Mesure du panier de consommation (base de 2008) était de 20,1 % pour les familles monoparentales et de 22,8 % pour les personnes seules³.

Comme bien des stratégies et des plans d'action mis en œuvre pour réduire la pauvreté, la valorisation de l'emploi et la contribution de tous et toutes à la société sont des objectifs qui sont au cœur de la démarche gouvernementale. On note d'ailleurs que le taux d'assistance sociale tend à baisser depuis 1996. Des mesures destinées à améliorer le revenu des personnes et des familles, entre autres la hausse continue du salaire minimum et une prime incitative au travail, ont concrétisé les intentions

*Le Québec a
été la première
province
canadienne à
adopter, par
un vote
unanime, une
loi pour lutter
contre la
pauvreté et
l'exclusion
sociale.*

1 Godbout, L., et S. St-Cerny. *Le Québec, un paradis pour les familles ? Regards sur la famille et la fiscalité*, Les Presses de l'Université Laval, octobre 2008, p. 239.

2 Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction des politiques de prestations.

3 Statistique Canada. *Le revenu au Canada 2008, 2010*, n° au catalogue 75-202-XWF.

exprimées. Des programmes d'aide pour les personnes éloignées du marché du travail ont été instaurés et des subventions accordées aux entreprises qui offrent des emplois aux personnes handicapées. Le premier plan d'action gouvernemental insistait aussi sur l'intégration des immigrantes et immigrants et des minorités visibles et sur le besoin de créer des projets à l'intention des travailleuses et travailleurs de 55 à 64 ans. Il faudra suivre l'évolution de toutes ces mesures afin de s'assurer qu'elles donnent les résultats escomptés.

On ne saurait réduire la pauvreté et les inégalités sans miser sur la prévention.

L'amélioration des conditions de vie passe également par l'aide au logement. Sans l'aide gouvernementale, il est indéniable que de nombreux ménages à faible revenu, dont la plupart ont à leur tête des femmes et des personnes vulnérables ou désavantagées, seraient incapables de se loger adéquatement. En 2007, d'après les données de la Société d'habitation du Québec, 230 000 ménages vivaient dans un logement subventionné par un des programmes gouvernementaux d'aide au logement (habitations à loyer modique, supplément de loyer, coopératives d'habitation, allocation-logement)⁴. Malgré ces efforts, selon le recensement de 2006, 35,6 % des ménages locataires, soit près de 450 000 ménages, consacrent au moins 30 % de leur revenu au logement⁵ alors que la moyenne pour l'ensemble des ménages québécois est de 15,8 % du budget. La situation est encore pire pour les locataires vivant seuls. L'amélioration des conditions d'habitation doit donc demeurer une priorité.

On ne saurait réduire la pauvreté et les inégalités sans miser sur la prévention. C'est d'ailleurs la première

L'amélioration des conditions de vie passe également par l'aide au logement. Sans l'aide gouvernementale, il est indéniable que de nombreux ménages à faible revenu [...] seraient incapables de se loger adéquatement.

orientation de la stratégie nationale québécoise. Le fait est qu'en matière de santé et de conditions sociales, agir tôt, notamment dans les milieux défavorisés, permet d'éviter bien des problèmes aux individus et des coûts pour la société. Toutes les interventions préventives destinées à favoriser le développement optimal des enfants, la réussite et la persévérance scolaires des jeunes et le développement de saines habitudes de vie pour l'ensemble de la population ne peuvent que donner de bons résultats. Il est essentiel de poursuivre les investissements dans ce sens.

...mais des enjeux toujours présents

En préparant sa planification stratégique 2006-2009, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avait retenu plusieurs enjeux, éléments de contexte et défis qui sont toujours dans le paysage québécois et dont il faudra tenir compte dans les actions futures. Le principal défi pourrait être de préserver la solidarité collective au moyen des services publics et des protections sociales. La volonté de rétablir l'équilibre budgétaire ne doit pas empêcher de soutenir le développement de la société tant d'un point de vue social qu'économique.

Le défi démographique est l'un des plus importants que nous avons à relever alors que la proportion de personnes âgées atteindra un peu plus du quart de la population (26,6 %) en 2026. En 2006, pour chaque tranche de 100 personnes en âge de travailler (20 à 64 ans), on dénombrait 21 personnes âgées (65 ans ou plus). Le rapport projeté pour 2056 est de 50 personnes âgées pour 100 travailleurs⁶. Et comme la proportion de personnes immigrantes est plus faible au Québec qu'en Ontario et en Colombie-Britannique, il faudra l'augmenter tout en favorisant une intégration harmonieuse des nouveaux arrivants. Enfin, même si on ne connaît pas les effets du vieillissement de la population sur le faible revenu des personnes seules, on peut craindre qu'il n'aggrave leur situation.

⁴ Laberge, M., et C. Montmarquette. *L'aide au logement au Québec*, CIRANO, Montréal, 2010, p. 2.

⁵ FRAPRU. *Dossier noir : logement et pauvreté au Québec*, 2009.

⁶ Données publiées par Statistique Canada dans le rapport de dépendance, 2009.

Le Québec possède néanmoins de grands atouts économiques : le taux de chômage a nettement diminué depuis les années 1990 alors que la proportion des travailleurs et travailleuses ayant une formation postsecondaire a augmenté considérablement. Par contre, les emplois non traditionnels ou atypiques se sont aussi multipliés rapidement. Ce segment du marché du travail étant parfois le seul accessible pour les personnes pauvres, qui sont souvent peu scolarisées, il nous rappelle notre défi de rendre le travail plus payant et ses conditions d'exercice plus décentes.

En 1971, les personnes seules représentaient 12,1 % de la population. En 2006, ce pourcentage est passé à 28,8 %. Or, depuis plusieurs années, l'écart se creuse entre les ménages à double revenu et les ménages à revenu unique. Les personnes seules qui ont entre 45 et 59 ans constituent le groupe le plus touché par la pauvreté persistante. En 2008, le taux de faible revenu d'après la Mesure du panier de consommation (MPC) pour les personnes seules était de 22,8 % alors que le taux pour les membres des familles de deux personnes ou plus était de 6,6 %⁷.

Certaines hausses tarifaires ont déjà été annoncées par le gouvernement et il est probable que d'autres suivront. Ces hausses touchent particulièrement les personnes seules qui sont prestataires d'une aide financière de dernier recours sans contraintes sévères

La volonté de rétablir l'équilibre budgétaire ne doit pas empêcher de soutenir le développement de la société tant d'un point de vue social qu'économique.

à l'emploi ainsi que les travailleurs et les travailleuses à faible revenu. Plusieurs groupes, chercheurs et autres intervenants ont demandé au gouvernement de protéger les personnes les plus démunies contre l'effet

de ces hausses de taxes et de tarifs. Un nouveau crédit d'impôt remboursable pour la solidarité a été annoncé dans le budget 2010-2011 du Québec, mais tous ne sont pas convaincus que ce sera suffisant. On estime que les plus pauvres seront à peu près protégés mais que tous les autres devront contribuer à la même hauteur, peu importe leurs revenus⁸.

Les personnes seules qui ont entre 45 et 59 ans constituent le groupe le plus touché par la pauvreté persistante.

Il est loin d'être acquis que l'on pourra assurer à chaque personne un soutien minimal garanti qui lui procurerait un revenu suffisant et qui lui faciliterait l'accès aux services lui permettant de se loger, de s'alimenter, de se vêtir et de se déplacer. Pourtant, sans ce minimum, personne ne peut sortir de la pauvreté, acquérir et maintenir son autonomie économique et participer pleinement à la société, dans le respect des droits de la personne.

Le nombre de prestataires de l'assistance sociale est sensiblement le même en juillet 2010 qu'il l'était un an auparavant. Toutefois, on note l'augmentation du nombre de cas lourds dont les problèmes et les caractéristiques (conditions de santé et conditions sociales) rendent plus difficile leur insertion sociale. Ainsi, la proportion d'adultes ayant des contraintes sévères à l'emploi représente maintenant 35 % de l'ensemble des prestataires d'une aide financière de dernier recours. Ce sont de plus en plus des personnes âgées, qui vivent seules, et 77 % d'entre elles ont reçu jusqu'à maintenant une aide financière de dernier recours pendant des périodes totalisant au moins dix ans.

Parallèlement, les prestataires dits « aptes au travail » sont aussi de plus en plus âgés et le nombre de celles et ceux qui ont reçu jusqu'à maintenant l'aide pendant des périodes totalisant au moins dix ans a aussi augmenté de façon considérable. Compte tenu de cette tendance, il faudra offrir un nombre suffisant de mesures intensives et adéquates d'aide à l'emploi, en particulier pour les personnes qui ne sont pas prêtes à intégrer à court terme le marché du travail.

7 Statistique Canada, *Les lignes de faible revenu, 2008-2009*, Ottawa, juin 2010.

8 Noël, A. « Chacun sa part? », dans *Options politiques*, juin 2010.

2. DÉFIS

Des conditions de vie décentes pour toutes et tous

Certains groupes dans la société risquent plus que d'autres d'être confrontés à la pauvreté et, souvent, de manière persistante. Pensons aux immigrantes et immigrants et aux minorités visibles qui ont de la difficulté à s'intégrer et à faire valoir leurs compétences et leurs expériences. Malgré les efforts pour offrir du travail adapté, les personnes handicapées vivent encore souvent dans la pauvreté, tout comme les communautés autochtones et les sans-abri. Pour ces personnes, l'espoir d'un meilleur sort semble vain.

La lutte contre les préjugés demeure un défi majeur et une démarche significative pour relever ce défi s'impose.

Des écarts trop importants entre les mieux nantis et les plus démunis persistent dans la manière de distribuer la richesse collective. La fiscalité (impôt et taxes moins les transferts) joue un rôle majeur mais n'avantage pas toujours les personnes pauvres, notamment lorsqu'elles vivent seules ou en couple sans enfant. À titre d'exemple, entre 2003 et 2008, si on tient compte du coût de la vie, une famille monoparentale avec un enfant de moins de 5 ans vivant de l'aide sociale a vu son revenu disponible croître de 23,1 % alors que cette augmentation n'était que de 5,4 % pour une personne seule⁹.

La lutte contre les préjugés

Beaucoup croient que se sortir de la pauvreté est une question de volonté. Nous devons changer notre regard sur les personnes en situation de pauvreté et mieux comprendre ce qu'elles vivent. La pauvreté nous concerne toutes et tous. Bien des gens qui perdent leur emploi en raison de la fermeture d'une usine, par

exemple, et qui se retrouvent contre leur gré à l'aide sociale en savent quelque chose. Il y a donc lieu de sensibiliser l'ensemble de la population à la réalité de la pauvreté. Il faut définir la pauvreté, en trouver les causes, comprendre ses effets, reconnaître les groupes les plus à risque, vaincre les préjugés et faire connaître les solutions existantes, telles les mesures d'aide à l'emploi. Les médias ont aussi un rôle et une responsabilité sociale critiques à jouer.

Ce n'est pas un hasard si le but premier formulé dans la Stratégie nationale québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est de promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et de lutter contre les préjugés à leur égard. Le premier plan de lutte contre la pauvreté avait prévu dans ce sens une campagne de valorisation des actions entreprises par des personnes en situation de pauvreté, campagne qui n'a toutefois pas eu lieu. La lutte contre

les préjugés demeure un défi majeur et une démarche significative pour relever ce défi s'impose.

Les coûts de la pauvreté

Très peu d'études sur les coûts de la pauvreté existent au Canada et au Québec. En Ontario, une étude récente a été effectuée sous la direction d'un groupe consultatif composé d'économistes et d'experts en politiques. L'étude a servi à calculer, d'une part, la proportion des fonds publics consacrés aux systèmes de santé et de justice criminelle qui est attribuable à la pauvreté et, d'autre part, les pertes économiques causées par le chômage, le sous-emploi et un faible niveau de scolarité et de compétences qui sont attribuables au faible revenu¹⁰.

Le Comité consultatif a déjà cité l'étude sur les coûts de la pauvreté en Ontario¹¹. On a estimé que ces coûts se situaient entre 32,2 et 38,3 milliards de dollars en 2008, soit entre 5,5 % et 6,6 % du PIB. Ils seraient d'environ

9 Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. *Les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles, les meilleurs moyens de les atteindre ainsi que le soutien financier minimal*, 2009, p. 15-16.

10 Laurie, N. *The Cost of Poverty: An Analysis of the Economic Cost of Poverty in Ontario*, Ontario Association of Food Banks, novembre 2008.

11 Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. *Une cible à atteindre pour le bien de tous*, Synthèse des avis, 2009, p. 14.

15 milliards de dollars si on les applique au PIB du Québec. De plus, il est reconnu qu'environ 20 % des coûts de santé sont liés à la pauvreté et aux inégalités en matière de santé qui en découlent. Les coûts sociaux de la précarité au travail sont également élevés : « De plus en plus de travailleuses et de travailleurs doivent avoir recours à l'assurance-emploi ou à la sécurité du revenu, souvent de façon répétitive et pour des périodes plus ou moins longues. Les entreprises transfèrent ainsi les coûts liés à leurs choix de gestion vers les programmes sociaux financés par la collectivité¹². »

Les coûts personnels et sociaux sont donc liés, entre autres, aux soins de santé, à la criminalité et à la perte de productivité. Et c'est sans compter que souvent certains coûts, en particulier ceux de la souffrance humaine, sont tout simplement incalculables, bien qu'évitables¹³. Malgré des finances publiques précaires, le Québec est encore suffisamment riche pour faire des choix et doit reconnaître que l'inaction face à la pauvreté coûterait beaucoup plus cher qu'une action multisectorielle.

Il serait opportun de faire connaître et de diffuser les calculs de coûts réels afin que les initiatives de réduction de la pauvreté soient vues sous l'angle des économies plutôt que des dépenses. Des études montrant que la réduction de la pauvreté profite économiquement à tout le monde, en plus d'améliorer la situation sociale, fourniraient un argument majeur de plus pour combattre la pauvreté.

L'équité entre les groupes sociaux et la cohésion sociale

« La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation¹⁴. »

Dans le préambule de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, on affirme que les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale freinent

12 Paquet, E. *Pour des normes du travail à la hauteur! Au bas de l'échelle*, 2007, p. 7.

13 Conseil national du bien-être social. *Le coût de la pauvreté*, Rapport n° 15, hiver 2001-2002.

14 Rapport de la Task Force de haut niveau sur la cohésion sociale au XXI^e siècle, Conseil de l'Europe, 2007.

le développement économique et social de la société québécoise dans son ensemble et menacent sa cohésion et son équilibre.

La cohésion sociale est basée sur l'accès aux droits pour toutes et tous et la reconnaissance de la dignité de chaque personne. On peut parler de société cohésive quand les citoyennes et citoyens se considèrent membres d'une collectivité ayant des intérêts communs, travaillant ensemble pour le bien commun. Cela implique qu'il faut lutter sans relâche contre la pauvreté et l'exclusion qu'elle engendre ou amplifie.

Ainsi, l'augmentation des inégalités constatée au cours des dernières années risque d'accentuer certaines fractures sociales déjà visibles, notamment entre les classes de population vieillissantes : les mieux nanties et celles qui vieillissent seules en situation de pauvreté.

L'édification d'une société cohésive passe par la redistribution de la richesse pour assurer à toutes et tous un minimum décent et leur donner des raisons de croire qu'ils peuvent améliorer leur sort. Dans le contexte québécois actuel, elle passe aussi par une intégration harmonieuse des nouveaux arrivants en leur assurant, entre autres, un accès équitable à l'emploi. Et cela exige que l'on poursuive et intensifie le dialogue avec les peuples autochtones, qui figurent parmi les groupes les plus touchés par la pauvreté, et cela, de façon persistante.

« Un sentiment minimal d'appartenance et de solidarité est nécessaire au fonctionnement d'une société égalitaire favorisant la redistribution de la richesse, par exemple sous la forme de programmes sociaux. La simple notion de l'impôt progressif suppose une vision partagée du lien social¹⁵. » Une société juste et équitable est une société où règne la paix sociale et où il fait bon vivre. Toutes et tous doivent contribuer à édifier cette société en prenant conscience de l'étroite interdépendance des divers groupes sociaux.

Voilà pourquoi le Comité continue d'affirmer que collectivement plus riches de moins de pauvreté, nous serons mieux. Mais c'est aussi pourquoi le Comité s'inquiète vivement de l'incidence de la contribution

15 Bouchard G., et C. Taylor, *Fonder l'avenir, Le temps de la réconciliation*, 2008, p. 114.

...environ 20 %
des coûts de
santé sont liés
à la pauvreté...

santé annoncée dans le Discours sur le budget 2010-2011, qui sera la même pour les bien nantis et pour les personnes se situant près des seuils de faible revenu.

L'inclusion sociale : pour ne laisser personne de côté

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale définit la pauvreté mais pas l'exclusion. Peu de mesures du premier plan d'action gouvernemental touchaient cet aspect si ce n'est l'intention de combattre l'exclusion sociale des personnes âgées en soutenant les organismes communautaires. Le deuxième plan d'action ne fait pas référence à la notion d'exclusion mais s'attarde davantage sur l'inclusion. Des mesures sont toutefois prévues pour favoriser l'inclusion sociale des sans-abri et accroître la participation active des personnes âgées. Seront-elles suffisantes ? Le Comité consultatif devra se questionner à ce sujet.

L'exclusion présente plusieurs facettes. Elle résulte de l'accumulation progressive de facteurs tels le faible niveau d'instruction, l'isolement, le non-emploi, les conditions de vie difficiles. C'est comme un cercle vicieux : les conséquences physiques et psychologiques de l'exclusion sont autant de freins à l'inclusion. Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale prévoit réaliser des travaux pour mieux définir, comprendre et mesurer l'exclusion sociale.

À la suite de cette réflexion, des actions concrètes pourront être précisées pour favoriser l'inclusion sociale de toutes et tous et éviter que les pauvres s'appauvrissent, se fragilisent et se marginalisent davantage. Devant les défis démographiques que doit relever le Québec et la nécessité impérieuse de ne laisser personne de côté, il faut créer et améliorer les mécanismes qui assurent, par un accompagnement adéquat, la transition des groupes à risque de pauvreté persistante et de toutes les personnes exclues vers l'insertion.

Le travail décent et l'incitation au travail

Bien que l'emploi soit un facteur clé d'intégration sociale et d'amélioration de ses conditions de vie, le fait de travailler ne garantit pas que l'on échappera à la pauvreté, et ce, malgré les nombreuses mesures instaurées par le gouvernement ces dernières années, notamment dans le cadre du Pacte pour l'emploi.

...le problème des mesures d'incitation au travail n'est pas d'abord la trop grande générosité de l'aide sociale, mais l'insuffisance des gains associés à l'occupation d'un emploi.

Le travail décent a été défini par l'Organisation internationale du travail comme le travail productif des femmes et des hommes accompli dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. Le travail décent résume les aspirations des êtres humains à l'égard du travail, soit pouvoir occuper un emploi rémunéré, jouir de droits, de moyens d'expression et de reconnaissance, profiter d'une vie familiale stable et de possibilités de développement personnel, avoir accès à la justice et à l'égalité entre les sexes et les races.

La tendance observée au cours des dernières décennies vers la parcellisation et la précarisation de l'emploi compromet directement ces objectifs. Entre 1976 et 1995, la proportion d'emplois atypiques sur l'emploi total au Québec est passée de 16,7 % à 29,3 %. Cette proportion semble s'être stabilisée depuis, mais les spécialistes s'entendent sur une chose : ce serait un phénomène structurel qui serait là pour de bon. Même s'il arrive que l'on opte délibérément pour le travail autonome, le travail à temps partiel ou toute autre forme de travail atypique, force est de constater que c'est plutôt la seule solution qui s'offre pour plusieurs. L'augmentation du nombre de personnes occupant plus d'un emploi à temps partiel tend à appuyer cette affirmation.

En matière de valorisation du travail, il est certain que la composante économique est primordiale puisque les personnes aspirent à améliorer leur bien-être, mais le salaire n'est pas tout. En plus de continuer à hausser le salaire minimum, il y a donc lieu de se préoccuper davantage des conditions de travail et de la progression des formes de travail atypiques qui maintiennent certains travailleurs et travailleuses dans la pauvreté et en marge de la société.

Et comme le mentionnait le Comité consultatif dans son avis sur les cibles d'amélioration du revenu, au cœur du débat sur l'incitation au travail doivent se situer les manières d'aider les personnes et la cohérence des choix dans la lutte contre la pauvreté : donner aux personnes les moyens et les ressources nécessaires pour devenir et rester autonomes, s'intégrer à la société et y participer.

Parmi les éléments dont il faut tenir compte, certains effets de la mise en œuvre des mesures de protection sociale vont parfois dans le sens contraire de l'incitation au travail. À titre d'exemple, prenons un prestataire de l'aide sociale vivant seul (sans contraintes sévères à l'emploi) qui commence à travailler : après un premier montant exempté de 200 \$ de revenu de travail par mois, ce dernier voit, au fur et à mesure que son revenu croît, ses prestations amputées d'un montant équivalent. Cela correspond à un taux marginal implicite d'imposition de quelque 81,8 % (en 2005).

Ainsi, selon le Comité, le problème des mesures d'incitation au travail n'est pas d'abord la trop grande générosité de l'aide sociale, mais l'insuffisance des gains associés à l'occupation d'un emploi. D'ailleurs, le gouvernement a fait de la prime au travail une des principales mesures de son premier plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans son avis sur les cibles d'amélioration du revenu, le Comité proposait au gouvernement de réexaminer l'ensemble de la fiscalité pour faire en sorte que l'augmentation de l'effort de travail des personnes et l'amélioration de leurs compétences soient pleinement reconnues dans leur revenu disponible.

Les obstacles à l'emploi

Dans le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, le gouvernement du Québec réaffirme sa conviction, largement partagée, que l'emploi constitue l'un des meilleurs moyens pour sortir de la pauvreté de façon durable et améliorer ses conditions de vie. Encore faut-il pouvoir surmonter, avec le soutien indispensable, les nombreux obstacles qui entravent le cheminement vers l'emploi, et pour cela le marché du travail doit offrir aux personnes concernées les conditions voulues pour une intégration durable et une amélioration significative de leur situation.

Pour certains groupes de la population, l'accès au marché du travail est nettement plus ardu, en particulier pour les prestataires sans contraintes sévères à l'emploi dont près de la moitié ont 45 ans ou plus et reçoivent une aide financière de dernier recours depuis une durée cumulative d'au moins dix ans.

Vivre sans ressources suffisantes pour répondre à ses besoins de base a des effets dévastateurs sur l'estime de soi, la santé, les possibilités effectives d'inclusion tant dans la société que sur le marché du travail. Pour les personnes qui sont dans cette situation, des interventions à plus long terme et un accompagnement soutenu sont nécessaires.

Parmi les obstacles auxquels elles ont à faire face, il y a la crainte de ne pas répondre aux exigences de l'emploi, un niveau de scolarité souvent insuffisant, l'insécurité créée par la transition incertaine entre l'assistance sociale et l'emploi ainsi que les difficultés appréhendées si cela ne fonctionne pas et que la personne doit de nouveau avoir recours à l'aide.

D'autres groupes aussi, quoique pour des raisons différentes, sont trop souvent exclus du marché du travail, telles les personnes récemment immigrées et les personnes handicapées. Certaines règles du marché du travail de même que les préjugés sont souvent en cause dans ces cas.

Le sort des travailleurs plus âgés est également très préoccupant. Souvent, après avoir perdu leur emploi à la suite de fermetures ou de restructurations d'entreprises, ils ne peuvent avoir accès qu'à des emplois précaires, à temps partiel et mal rémunérés. Terminer sa carrière avec des revenus moindres peut conduire à la pauvreté et compromettre la vieillesse.

Il ne faudrait pas passer sous silence le nombre grandissant de personnes sans aucun soutien public du revenu. En 2000-2001, elles représentaient 12 % des nouveaux bénéficiaires des interventions des services publics d'emploi, alors qu'ils en constituent 20 % en 2009-2010. Il faudra s'assurer de mieux connaître ces personnes et leurs besoins pour trouver comment elles pourraient contribuer à relever le défi des pénuries de main-d'œuvre appréhendées.

*...l'emploi
constitue l'un
des meilleurs
moyens pour
sortir de la
pauvreté...*

Des mesures de soutien ont été proposées dans le Pacte pour l'emploi, particulièrement à l'intention des personnes immigrantes, des personnes handicapées, de la clientèle des programmes d'assistance sociale de longue durée et des travailleuses et travailleurs âgés licenciés. Cependant, bien du chemin reste à faire pour offrir à toutes les personnes qui en ont besoin la mesure adaptée et l'accompagnement nécessaire pour que ces interventions réussissent.

Enfin, il faut reconnaître que même lorsqu'elles sont jugées aptes à occuper un emploi et malgré les mesures de soutien dont elles peuvent profiter, certaines personnes ne pourront intégrer le marché ordinaire du travail. Comment peut-on expliquer cette situation et quel soutien pourrait-on leur fournir pour améliorer leur situation et favoriser leur inclusion?

Vivre seul [...] augmente les risques de pauvreté et d'exclusion sociale.

Les personnes qui vieillissent seules

Vivre seul est une réalité pour de plus en plus de Québécoises et de Québécois. Elle augmente les risques de pauvreté et d'exclusion sociale et peut même en être la cause. Cette situation peut également aggraver les répercussions de la pauvreté, tant en raison du faible revenu que du manque d'accès à des services adaptés.

Les personnes seules représentent une forte proportion des personnes dont l'unité familiale ne peut compter que sur un faible revenu. Cette proportion était de 43 % en 2008¹⁶. Elles sont aussi le groupe où on constate le plus grand écart entre le revenu disponible moyen et les seuils de faible revenu, vivant par conséquent dans la plus grande pauvreté.

Les personnes seules de 45 à 64 ans constituent un des groupes susceptibles de vivre en situation de faible revenu persistant¹⁷. Cet âge est une étape charnière : si on ne parvient pas à sortir de la pauvreté à ce moment-là, on risque fort de ne jamais y parvenir.

16 Statistique Canada. *Le revenu au Canada 2008*, 2010, n° au catalogue 75-202-XWF.

17 Ressources humaines et Développement des compétences Canada. *Le faible revenu au Canada de 2000 à 2007 selon la mesure du panier de consommation*, 2009.

Voilà qui est lourd de conséquences tant pour la qualité de vie dans leur vieillesse que pour la société dans son ensemble, en raison des coûts économiques et sociaux engendrés par cette situation. En outre, vieillir seul et pauvre peut accentuer l'isolement et compromettre la capacité de participer pleinement à la société.

Vieillir seul et pauvre est surtout le lot des femmes, et encore plus lorsqu'elles atteignent un âge avancé. En effet, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans ce cas, elles vivent plus souvent seules et, en général, leurs revenus sont moindres. Des situations particulières peuvent augmenter le risque pour une personne de vieillir seule et pauvre, par exemple si elle est proche aidante.

Il faudra adapter les politiques publiques à cette nouvelle réalité afin de mieux soutenir les personnes concernées et permettre que toutes et tous puissent vieillir dans la dignité et continuer à contribuer pleinement à la société.

Le soutien au développement local

La première orientation du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 est formulée comme suit : Revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux. Le gouvernement entend ainsi rapprocher les processus décisionnels des milieux de vie de façon à faire progresser plus rapidement le Québec dans sa lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Tout en maintenant les mesures de réduction de la pauvreté destinées aux individus (assistance sociale, mesures d'aide à l'emploi, mesures fiscales, etc.), le gouvernement du Québec a accordé la priorité au développement local, parce que l'approche par territoire tient davantage compte des rapports entre la pauvreté et le contexte qui la favorise. En effet, les mesures et services à mettre en avant peuvent grandement varier selon qu'il s'agit d'une région urbaine ou d'une région rurale. Le soutien aux organismes communautaires locaux et aux organismes municipaux en tant que partenaires actifs est pour cette raison primordial.

Le Comité mise sur un développement local intégré comme moyen pour améliorer la capacité d'agir des collectivités, comme il l'a expliqué dans son avis sur le soutien à l'action locale de mai 2009. Ainsi, les communautés locales les plus touchées par la pauvreté pourront mieux s'approprier leur développement s'il est envisagé dans une perspective globale et intégrée. La qualité de vie des membres de la collectivité et leur participation aux décisions à cet égard déterminent les choix à faire en matière de développement.

Il sera intéressant de suivre de près l'évolution de cette priorité gouvernementale au regard des préoccupations formulées par le Comité à ce sujet, pour en connaître les effets sur la lutte contre la pauvreté.

Le transport dans les régions éloignées

Dans les régions éloignées à plus faible densité de population, l'accès au transport est crucial pour la participation et l'intégration sociale des personnes. Dans un avis portant sur les répercussions des hausses tarifaires sur les conditions de vie des personnes à faible revenu, le Comité affirme : « Dans une société québécoise où l'on regroupe de plus en plus les services et où l'on spécialise les institutions, la nécessité de se déplacer pour avoir accès à l'emploi, à la formation, aux services de santé, aux loisirs ou à la culture représente plus que jamais une condition déterminante de l'inclusion sociale des personnes. »

Il est primordial de prendre les mesures qui s'imposent pour développer le transport collectif, particulièrement dans les milieux où son absence nuit à l'insertion sociale et économique. Espérons que l'annonce par le gouvernement du Québec de la constitution du Fonds des infrastructures routières et de transport en commun (FORT), dans son plan d'action économique et budgétaire 2010-2011, facilitera les avancées au chapitre du transport collectif et contribuera à en améliorer l'accès.

3. OPPORTUNITÉS

Valeurs du modèle québécois : une société plus équitable

Il est primordial de prendre les mesures qui s'imposent pour développer le transport collectif, particulièrement dans les milieux où son absence nuit à l'insertion sociale et économique.

L'enrichissement et le développement de la société doivent profiter à toutes et tous. Des choix importants ont été faits dans ce sens par l'adoption progressive de politiques sociales et familiales que d'autres sociétés estiment « trop généreuses ». Ces politiques ont permis de faire reculer de façon importante la pauvreté, en particulier chez les enfants et les familles du Québec. Les valeurs du modèle québécois que sont la justice sociale, la solidarité et la compassion sont encore très présentes dans les débats modernes et doivent le rester.

La pauvreté et les droits de la personne sont intimement liés. Vivre et mourir dans la dignité est au cœur des enjeux de notre société. Le Québec a fourni des efforts considérables dans le but d'atteindre l'équité salariale pour les femmes et les résultats le prouvent, bien que la partie ne soit pas complètement gagnée. Et que dire des aspirations légitimes d'une grande partie de la population à une équité intergénérationnelle tant dans le legs de la dette aux générations futures que dans le respect de l'environnement et le développement durable.

Rareté de la main-d'œuvre et intégration au travail

Dans un document intitulé *Le contexte démographique du Québec : horizon 2025* publié par le ministère des Finances du Québec en décembre 2009, on peut lire que la décroissance de la population ayant entre 15 et 64 ans, soit celle dite en âge de travailler, devrait s'amorcer

en 2013¹⁸. On peut s'attendre dans ce contexte à une certaine rareté de la main-d'œuvre.

Cette conjoncture nouvelle de relative rareté de la main-d'œuvre pourrait offrir de belles possibilités d'intégration à l'emploi de personnes appartenant à des groupes de la population auxquels historiquement on a eu moins tendance à faire appel, soit les femmes désireuses de réintégrer le marché du travail, la clientèle des programmes d'assistance sociale, les personnes nouvellement arrivées au pays, les membres de minorités visibles, les autochtones, les personnes handicapées aptes au travail, les personnes plus âgées ainsi que les travailleuses et travailleurs qui occupent par la force des choses un emploi à temps partiel.

Ainsi, selon Emploi-Québec¹⁹, c'est 1,3 million de personnes qui devront faire leur entrée sur le marché du travail entre 2008 et 2018 pour faire face à la croissance prévue de l'emploi (quelque 271 000 emplois) et pour remplacer les personnes qui quitteront le marché du travail (un peu plus d'un million). Même si on prévoit faire face à une forte demande de travailleurs, les nouveaux investissements en machinerie, les gains de productivité et la restructuration de l'économie, qui sera de plus en plus orientée vers des industries à plus forte valeur ajoutée, devraient permettre de réduire la pression sur le marché du travail. Il n'en demeure pas moins que de nouvelles possibilités d'emploi s'offriront.

Quant à l'adéquation entre les perspectives d'emploi et les caractéristiques de la main-d'œuvre disponible, la création d'emploi entre 2008 et 2018 devrait se présenter ainsi :

- 10 000 postes de gestion ;
- 79 000 emplois de niveau professionnel (formation universitaire normalement) ;

18 Ministère des Finances du Québec. *Le contexte démographique du Québec : Horizon 2025*, Consultations prébudgétaires 2010-2011, 2009, p. 15.

19 Grenier, A. *Le marché du travail au Québec : perspectives à long terme 2009-2018*, Direction du Centre d'étude sur l'emploi et la technologie et de l'information sur le marché du travail d'Emploi-Québec, 2009, p. 24.

- 92 000 postes de niveau technique (formation technique collégiale ou professionnelle du secondaire) ;
- 69 000 postes de niveau intermédiaire (diplôme d'études secondaires et courte formation en entreprise) ;
- 20 000 emplois de niveau élémentaire (surtout dans le commerce de détail et la restauration où une courte formation en entreprise suffit généralement).

Les valeurs du modèle québécois que sont la justice sociale, la solidarité et la compassion sont encore très présentes dans les débats modernes et doivent le rester.

Parmi les emplois qui se libéreront en raison des retraites, l'enseignement figure au premier rang, suivi par le domaine de la santé et de l'assistance sociale, les administrations publiques, la fabrication et le commerce. Il semble aussi que la rareté appréhendée touchera plus spécialement les emplois spécialisés de l'économie du savoir, qui exigeront des diplômes postsecondaires. Il faudra consentir beaucoup d'efforts pour former la main-d'œuvre et lui permettre d'occuper les emplois disponibles. Toutefois, la tendance démographique de la population moins scolarisée

indique que l'économie québécoise pourrait aussi être confrontée à un manque de main-d'œuvre dans les emplois moins qualifiés, par exemple ceux de niveau intermédiaire.

Actions entreprises dans les autres provinces

En 2002, en adoptant à l'unanimité la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'Assemblée nationale plaçait le Québec à l'avant-garde de la lutte contre la pauvreté en Amérique du Nord. Depuis, plusieurs provinces canadiennes ont adopté à leur tour des stratégies ou des lois visant à réduire la pauvreté sur leur territoire. Il y a d'abord eu Terre-Neuve-et-Labrador qui, en 2005, se dotait d'un plan d'action pour réduire la pauvreté. Puis, en 2008, l'Ontario se dotait d'une stratégie de réduction de la pauvreté et votait en 2009 sa Loi sur la réduction de la pauvreté. Enfin, en 2009, la Nouvelle-Écosse mettait en œuvre sa stratégie de lutte contre la pauvreté.

Ces provinces reconnaissent, à l'instar du Québec, l'importance des politiques intégrées en matière de

lutte contre la pauvreté pour donner plus de cohérence et de force aux actions entreprises étant donné la multiplicité des facteurs de pauvreté. Une analyse nous permettra de comparer ces initiatives avec ce qui se fait au Québec.

Les orientations de ce plan s'inscrivent dans la continuité de celles du premier plan afin de maximiser l'expérience acquise au cours des dernières années.

4. DEUXIÈME PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Le gouvernement a récemment rendu public le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 dans lequel il réaffirme que toutes et tous ont le droit de vivre dans la dignité, avec un niveau de vie suffisant selon les normes internationales. La lutte contre la pauvreté doit pallier l'insuffisance de revenus, favoriser l'intégration sociale de toutes les personnes en assurant leur bonne santé et leur instruction.

Les orientations de ce plan s'inscrivent dans la continuité de celles du premier plan afin de maximiser l'expérience acquise au cours des dernières années. Le gouvernement reconnaît qu'il reste beaucoup à faire et il veut donner un nouvel élan aux actions ancrées dans les communautés en appuyant les partenariats et en rapprochant les décisions des milieux locaux et régionaux.

Le Comité consultatif constate les avancées du Québec et appuie le maintien de plusieurs mesures du premier plan, notamment le soutien aux enfants, la prime au travail, la révision du salaire minimum, le Pacte pour l'emploi, les programmes d'aide et d'accompagnement social ainsi que plusieurs mesures préventives touchant les jeunes.

Dans son avis sur les répercussions des hausses tarifaires sur les conditions de vie des personnes à faible revenu, le Comité a recommandé que toute hausse de tarif s'accompagne de mesures correctrices destinées à en compenser ou en limiter les effets. Cette préoccupation trouve écho dans le deuxième plan par l'établissement d'un nouveau crédit d'impôt pour la solidarité. Il faudra suivre attentivement l'effet de cette mesure d'aide aux ménages à revenu faible ou modeste.

Le nouveau plan met également en place le Groupe des partenaires pour la solidarité et crée des alliances avec les conférences régionales des élus, les communautés autochtones et la Ville de Montréal. Comme membre de ce groupe, le Comité consultatif soutiendra les efforts favorisant l'approche basée sur le développement local, qui permet d'augmenter la capacité d'agir des collectivités et de mieux répondre aux besoins des régions.

ORIENTATIONS, AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS

Formé en mars 2006, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) a entrepris un deuxième exercice de planification stratégique afin de poursuivre sa mission et de réaliser les tâches qui lui ont été confiées par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R. Q., c. 61).

Le présent document de planification et d'orientations couvre la période se terminant le 31 mars 2013. Ayant dans sa mire les objectifs formulés dans la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale²⁰ et son propre objectif d'amener progressivement le Québec d'ici 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, le Comité consultatif poursuivra ses travaux dans la même optique que celle du premier exercice de planification. Il en conserve les trois orientations stratégiques suivantes :

- **Proposer des actions permettant d'améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités en situation de pauvreté.**

- **Favoriser, par la réflexion, l'action et l'établissement de partenariats, la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux dans le but de diminuer la pauvreté et de favoriser l'inclusion sociale.**
- **Contribuer à ce que la parole et le vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient pris en compte dans les décisions gouvernementales les concernant.**

20 Les buts fixés par la stratégie nationale sont les suivants :

- Promouvoir le respect de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard.
- Améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement.
- Réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale.
- Favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société.
- Développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Proposer des actions permettant d'améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités en situation de pauvreté

Pour cette orientation, le premier axe d'intervention met l'accent sur les actions entreprises dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'objectif premier du Comité consultatif, comme le prévoit sa mission, demeure donc de :

- Conseiller la ministre dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions entreprises dans le cadre de cette stratégie.

En relation avec ce premier axe d'intervention, le Comité aura dans sa mire deux autres objectifs :

- Jouer un rôle de vigie relativement à l'action gouvernementale et assurer le suivi du plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale et celui des nouvelles mesures qui pourraient être annoncées.
- Mieux comprendre les obstacles à la capacité d'agir des personnes et des collectivités en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Au cours des trois dernières années, le Comité consultatif a remis au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale cinq avis contenant des recommandations pour améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités. Comme le prévoit la Loi, un de ces avis a proposé des cibles d'amélioration du revenu permettant d'assurer la dignité et l'inclusion de toutes et tous. Le Comité consultatif se donne un deuxième grand axe d'intervention portant sur le suivi de ses différents avis.

Dans cette optique, le Comité consultatif s'est fixé trois objectifs :

- Analyser les résultats obtenus en regard de la prise en considération des recommandations du Comité.
- Proposer des moyens concrets pour atteindre de façon progressive les cibles d'amélioration du revenu adaptées à la situation du Québec.
- Réfléchir sur les défis que doit relever la société québécoise, en particulier sur les possibilités dont elle devra profiter dans sa lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et aussi documenter les problématiques à affronter pour atteindre la cible de 2013 prévue par la Loi.

Favoriser, par la réflexion, l'action et l'établissement de partenariats, la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux dans le but de diminuer la pauvreté et de favoriser l'inclusion sociale

Pour cette grande orientation, deux champs d'intervention s'imposent : la sensibilisation de tous les acteurs à l'importance de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une part, et l'établissement de partenariats à tous les stades de l'action d'autre part. Une volonté sociale, l'éradication des préjugés, la prise en charge locale et la participation de l'ensemble des acteurs constituent les clés d'une action fructueuse en faveur des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Pour affirmer davantage le caractère prioritaire de cette action, le Comité consultatif entend :

- Travailler à faire en sorte que les acteurs sociaux s'engagent à agir solidairement pour que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale participent pleinement au développement durable du Québec.
- Contribuer à lutter contre les préjugés et les inégalités sociales auxquels sont confrontés les prestataires de l'aide sociale et toute personne en situation de pauvreté, en général.
- S'assurer que les avis du Comité alimentent la discussion pour arriver à une compréhension commune des enjeux par le gouvernement et la population.
- Poursuivre et développer les liens avec les organismes et les regroupements qui sont en mesure de faciliter l'atteinte des objectifs fixés par la Loi et contribuer à la mobilisation des acteurs sociaux.

Contribuer à ce que la parole et le vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient pris en compte dans les décisions gouvernementales les concernant

Pour cette dernière orientation stratégique, le Comité consultatif souhaite continuer d'améliorer la compréhension de la réalité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Pour ce faire, il s'est fixé comme objectif de :

- Travailler, en collaboration avec le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) et d'autres organismes de recherche, à documenter la situation des personnes pauvres et exclues socialement.

Pour le Comité consultatif, le fait de compter parmi ses membres des personnes en situation de pauvreté est précieux et donne une valeur particulière aux échanges qui s'y tiennent. Le Comité trouve très important que son action favorise la prise en compte du point de vue des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Il croit qu'il peut de la sorte encourager d'autres organisations à tenir compte du point de vue et de la situation de ces personnes et expliquer les avantages d'en faire autant.

À cette fin, le Comité consultatif se fixe l'objectif suivant :

- Consulter régulièrement les organismes travaillant auprès des personnes en situation de pauvreté et s'assurer que ces personnes participent aux consultations.

Enfin, le Comité consultatif considère qu'il est essentiel de continuer à sensibiliser les autorités publiques aux conséquences de leurs décisions pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Dans cette optique, le Comité maintient les deux objectifs de sa planification précédente :

- Sensibiliser le gouvernement et les acteurs sociaux aux conséquences des décisions gouvernementales sur les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
- Proposer des moyens d'atténuer les effets négatifs que peuvent avoir certaines décisions sur le revenu et les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

CONCLUSION

En publiant pour la seconde fois ses orientations stratégiques, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a voulu rappeler sa mission, qui est directement inspirée par une loi dont nous pouvons collectivement être fiers, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Comité consultatif y présente ses valeurs ainsi que sa vision des principaux enjeux qu'il entend partager avec toutes les personnes qui luttent pour vaincre la pauvreté. Il fait connaître les grandes orientations stratégiques qui encadreront son mandat ainsi que les objectifs qu'il s'est fixés dans l'accomplissement de sa mission, compte tenu de ses ressources.

Le Comité consultatif entreprend une planification triennale qui tient compte du fait que le Québec s'est donné un deuxième plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté dans l'esprit de la Loi. De nouveaux investissements, annoncés dans le Discours sur le budget 2010-2011, aideront à protéger les plus démunis et à rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux. Ce plan mise sur le fait que le Québec est une société solidaire qui a à cœur le bien-être de chaque individu qui la compose.

Vaincre la pauvreté, ce n'est ni un rêve ni une utopie, c'est une nécessité. **Collectivement plus riches de moins de pauvreté, nous serons mieux...**

ANNEXE 1

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

MEMBRES VOTANTS

M. Damien Arsenault, président
Maire de Saint-Elzéar, MRC de Bonaventure

M. Jean-François Aubin
Directeur
Démarche de revitalisation des premiers quartiers
de Trois-Rivières

M. Michel Bellemare
Regroupement pour la défense des droits sociaux
de Shawinigan

M^{me} Jane Cowell-Postras
Conseillère municipale
Ville de Montréal

M^{me} Dominique Daigneault
Secrétaire générale
Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)

M. Charles Desjardins
Vice-président
Absolunet inc.
Fédération des jeunes chambres de commerce

M^{me} Danielle Fournier
Formatrice et agente de développement
Relais-femmes

M. Richard Gravel
Directeur général
Collectif des entreprises d'insertion du Québec

M. Patrice K. Lacasse
Coordonnateur au Bureau de développement social
Commission de la santé et des services sociaux des
Premières Nations du Québec et du Labrador

M. Richard Lavigne
Directeur général
Confédération des organismes de personnes
handicapées du Québec (COPHAN)

M^{me} Jeanne Lavoie, vice-présidente
Représentante du milieu communautaire

M^{me} Réjeanne Pagé
ATD Quart Monde

M^{me} Anne-Marie Rodrigues
Directrice générale
Centre d'action sociocommunautaire de Montréal

M^{me} Monique Toutant
Association de défense des droits sociaux du Québec
métropolitain

M^{me} Céline Trudel
Directrice du développement communautaire
Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

MEMBRES NON VOTANTS

M. Sylvain Gagnon
Sous-ministre adjoint aux services sociaux
Ministère de la Santé et des Services sociaux

M^{me} Marie-Renée Roy
Sous-ministre adjointe aux politiques et à l'analyse
stratégique
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

ANNEXE 2 COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF

Groupe de travail sur la planification stratégique et le plan de travail du Comité consultatif

M^{me} Jeanne Lavoie
M^{me} Dominique Daigneault
M. Damien Arsenault (**président**)
M. Richard Gravel
M. Michel Bellemare
M. Jean-François Aubin

Groupe de travail sur l'emploi

M^{me} Monique Toutant
M^{me} Jane Cowell-Poitras
M^{me} Dominique Daigneault
M. Richard Gravel (**président**)
M. Jean-François Aubin

Groupe de travail sur le suivi des avis du Comité consultatif

M^{me} Anne-Marie Rodrigues (**présidente**)
M^{me} Jeanne Lavoie
M^{me} Danielle Fournier
M. Michel Bellemare